

DECISION DU PRESIDENT.CA 054-2019

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ;
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers ;
Vu la délibération CA021-2016 du 29 février 2016, portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président.

Objet de la décision

Demande d'adhésion de la Présidence

Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

1. d'approuver l'adhésion à l'Association Jeunesse et Entreprises 49.

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

A Angers, le 24 avril 2019

Par délégation et pour signature,
Le Directeur Général des Services
Olivier HUMAN



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **30 avril 2019**



BULLETIN D'ADHESION - COTISATION 2019

Merci de bien vouloir compléter les informations suivantes et retourner ce bulletin d'adhésion à:

Association Jeunesse et Entreprises de Maine et Loire-AJE 49

CCI de Maine et Loire

à l'attention de Sandrine Capèle

8, boulevard du Roi René

49000 ANGERS

ou par mail à sandrine.capele@maineetloire.cci.fr

Raison sociale: Université d'Angers
Adresse: 40 Rue de Rennes
49 000 Angers
Représentée par: Catherine BERNARD
Fonction: VP. déléguée aux Relations avec les milieux
économiques
Tél fixe:
Tél portable: 02 44 68 87 57 / 06 28 45 68 29
Courriel: catherine.bernard@univ-angers.fr

Cotisation 2019- AJE49 :

Structures/entreprises : 50 €

Particuliers : 25€

J'effectue mon règlement

Par chèque, à l'ordre de l'Association AJE49

Par virement, sur le compte de l'AJE49- CIC Cholet La Marne- IBAN : FR76 3004 7142 5000 0207 0840 147-
BIC : CMCIFRPP

Une facture acquittée vous sera adressée à réception de votre règlement

Pour le président
et par délégation
Le Directeur général des services
Olivier HUISMAN